



Les Midis de l'ALJB – 23 février 2022

L'Arbitrage dans le secteur bancaire et financier

**Alexandre CANTO, Senior Legal Advisor,
European Investment Bank**

**Nicolina BORDIAN, Legal Advisor, Luxembourg Arbitration Center,
Luxembourg Chamber of Commerce**

**QU'EST-CE
QUE
L'ARBITRAGE?**

L'arbitrage

- ✓ Mode **alternatif** de gestion de litiges
- ✓ Le litige est soumis, par **convention** entre les parties, à un ou plusieurs **arbitres** qui rendent une **décision contraignante (sentence)**.
 - ✓ Règlement juridictionnel des litiges
- ✓ Ad hoc ou institutionnel

POURQUOI RECOURIR À L'ARBITRAGE?



Avantages de l'arbitrage

- ✓ Rapide
- ✓ Confidentiel
- ✓ Flexible: choix des arbitres, procédure et loi applicable
- ✓ Décision définitive qui circule dans 168 Etats parties de la **Convention de New York** pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères signée le 10 juin 1958

**QUELLE EST
L'IMPORTANCE DU
CHOIX DU SIEGE DE
L'ARBITRAGE ?**

L'importance du siège

- ✓ Juridiquement
 - ✓ Juge d'appui
 - ✓ Mesures provisoires
 - ✓ Intervention ponctuelle (constitution du tribunal arbitral, récusation...)
 - ✓ Juge de l'annulation
 - ✓ Applicabilité de la Convention de New York

- ✓ En pratique
 - ✓ Siège choisi perçu comme géopolitiquement neutre par les parties

COMMENT RECOURIR À L'ARBITRAGE?



Etape 1: La clause compromissoire

« Tous **différends** découlant du présent **contrat** ou en relation avec celui-ci seront **tranchés définitivement** suivant le **Règlement d'arbitrage du Centre d'arbitrage de la Chambre** de Commerce du G.-D. de Luxembourg par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce Règlement.

Le **siège de l'arbitrage** sera Luxembourg, Luxembourg »

Etape 2: Litige

Etape 3: Requête/demande d'arbitrage

**QUELLE EST LA
SPÉCIFICITÉ DE LA
CLAUSE
COMPROMISSOIRE
?**

L'autonomie de la clause compromissoire

- ✓ Principe de l'autonomie de la clause compromissoire par rapport au contrat principal
 - ✓ **Survie de la clause** compromissoire en cas de nullité du contrat

- ✓ Les causes de nullité d'une clause compromissoire sont limitées :
 - ✓ contrariété à l'ordre public
 - ✓ violation des lois de police
 - ✓ capacité à compromettre

**EST-IL POSSIBLE DE
FAIRE APPEL D'UNE
SENTENCE
ARBITRALE ?**

L'appel vs recours en annulation

- ✓ **L'appel** – devant **un tribunal arbitral** autrement composé
 - ✓ En principe, possible, sauf stipulation contraire des parties
 - ✓ Le projet de loi prévoit de l'exclure Art. 1236. NCPC « **La sentence n'est pas susceptible** d'opposition, **d'appel** ou de pourvoi en cassation devant une juridiction étatique. »
 - ✓ En pratique, **exclu dans tous les règlements d'arbitrage** tel que le LAC
- ✓ Recours en **annulation** – devant **le juge** d'appui
 - ✓ toujours possible, mais limité à
 - ✓ La convention d'arbitrage n'est pas “valable”
 - ✓ Graves irrégularités de procédure dans l'arbitrage
 - ✓ Le tribunal arbitral a statué au-delà de sa compétence
 - ✓ Absence d'impartialité et d'indépendance du tribunal arbitral
 - ✓ Violation de l'ordre public
 - ✓ La matière litigieuse n'était pas arbitrable

**EST-IL
POSSIBLE
D'OBTENIR
DES MESURES
PROVISOIRES
DEVANT
L'ARBITRE?**



Mesures conservatoires et arbitrage

- ✓ De plus en plus de règlements d'arbitrage le prévoient
 - ✓ LAC Annexe III
- ✓ Au Luxembourg: PL sur la réforme d'arbitrage
 - ✓ Art. 1231-9 al 1. « Sauf convention contraire des parties, le tribunal arbitral peut ordonner aux parties, dans les conditions qu'il détermine et au besoin à peine d'astreinte, **d'exécuter toute mesure provisoire ou conservatoire qu'il juge opportune.** Toutefois, la juridiction étatique est seule compétente pour ordonner des saisies »
- ✓ Forme de la décision: ordonnance ou sentence arbitrale ?

**TYPES DE
LITIGES
SOUUMIS A
L'ARBITRAGE**

Types de litige...

- ✓ Essentiellement les litiges **civils et commerciaux**
- ✓ Les litiges en matière d'**investissement**
- ✓ Exclusion
 - ✓ Droit de la consommation
 - ✓ Droit pénal
 - ✓ Droit administratif

**TYPES DE
LITIGES
SOUUMIS A
L'ARBITRAGE
EN MATIERE
BANCAIRE ET
FINANCIERE**



... en matière bancaire et financière

- ✓ Contreparties de marchés émergents
- ✓ Contreparties souveraines
- ✓ Opérations sophistiquées : produits dérivés, gestion d'actifs, investissement
- ✓ Opérations dérivées avec contreparties souveraines
- ✓ Crédits syndiqués notamment en Amérique Latine
- ✓ Opération de fusion
- ✓ Opération de gestion d'actifs ou de fortunes
- ✓ Investissements, actionnariat de services divers

**UTILITE DE
L'ARBITRAGE
EN DROIT
BANCAIRE ET
FINANCIER**

Utilité en matière bancaire et financière

- ✓ Choix d'**arbitres** qui connaissent le marché
- ✓ **Neutralité** du siège et du tribunal arbitral
 - ✓ Concentration des litiges dans une seule juridiction
- ✓ **Prévisibilité**: règles applicables au fond et à la procédure, lieu du litige, qualité des arbitres
- ✓ Rapidité:
 - ✓ mesures provisoires
 - ✓ procédures simplifiées
- ✓ Reconnaissance de la sentence grâce à la Convention de NY
- ✓ Pas d'appel en pratique et recours en annulation limité

DÉFIS POSÉS 7
PAR
L'ARBITRAGE
EN MATIÈRE
L **BANCAIRE ET**
FINANCIERE

Défis en matière bancaire et financière

- ✓ Les aléas du **recours en annulation** dans le pays du siège de l'arbitrage
- ✓ Les litiges portant sur des contrats conclus avec des **consommateurs** ne peuvent pas être soumis à l'arbitrage
- ✓ Débat sur la nécessité de l'utilité de la **confidentialité** en matière d'arbitrage

L'arbitrage et les procédures collectives

- ✓ Effet relatif des contrats et pouvoir de l'arbitre
- ✓ Principe de suspension des poursuites individuelles
 - ✓ L'arbitre ne peut pas prononcer l'ouverture d'une procédure collective
 - ✓ Pour certains auteurs, l'arbitre pourrait se prononcer sur l'existence d'une créance entre les parties, mais ne peut pas condamner
- ✓ Exceptions
 - ✓ Une société en procédure collective peut toujours compromettre / conclure une clause d'arbitrage
 - ✓ Elle peut poursuivre un débiteur en recouvrement d'une créance
- ✓ IBA Toolkit on Insolvency and Arbitration :
 - ✓ https://www.ibanet.org/LPD/Dispute_Resolution_Section/Arbitration/toolkit-arbitration-insolvency

Les sûretés dans l'arbitrage

- ✓ Effet relatif des contrats et pouvoir de l'arbitre
- ✓ Si **seul le contrat principal** contient une clause compromissoire
 - ✓ Possible **extension de la clause compromissoire** au garant
 - ✓ La Suisse, Suède, Royaume-Uni, les Etats-Unis reconnaissent un statut implicite de "partie" au garant
 - ✓ Plus difficile en France
- ✓ Si le contrat principal et le contrat de garantie comportent des clauses compromissoires
 - ✓ Existence de deux procédures distinctes
 - ✓ Possibilités **de jonction** des deux procédures sous réserves du **consentement de toutes les parties** à l'arbitrage

**RÈGLES ET
INSTITUTION
SPÉCIFIQUES À
L'ARBITRAGE EN
MATIÈRE BANCAIRE
ET FINANCIÈRE ?**



Règlements spécifiques à la matière bancaire?

- Non
- L'important est d'avoir des règles efficaces et prévisibles:
 - Rapport Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris, du 31 janvier 2020 :
<https://www.eifr.eu/en/event/file/download/605/20200131-hcjp-rapport-arbitrage-en-matiere-bancaire-et-financiere-pdf>
- Mais, modèles de clauses d'arbitrage dans les conventions-cadres de produits dérivés :
<https://www.isda.org/book/2018-isda-arbitration-guide/>

POURQUOI L'ARBITRAGE A LUXEMBOURG



Avantages de l'arbitrage au Luxembourg

- ✓ **Cadre législatif** favorable à l'arbitrage et en cours de modernisation:
 - ✓ Projet de loi n°7671 portant réforme de l'arbitrage,
 - ✓ Inspiré du droit français, belge, loi type CNUDCI
- ✓ **Neutralité** géopolitique
- ✓ **Expertise, multiculturalisme et multilinguismes** des arbitres et du Luxembourg Arbitration Center
- ✓ Avantages **logistiques**
 - ✓ Plusieurs centres disponibles pour la tenue des audiences
 - ✓ Proximité et disponibilité des gares, aéroports
 - ✓ Hôtellerie développée

**LUXEMBOURG
ARBITRATION
CENTER**



LUXEMBOURG **ARBITRATION** CENTER

powered by the
Luxembourg Chamber of Commerce

07.03.2022

CHAMBER OF COMMERCE



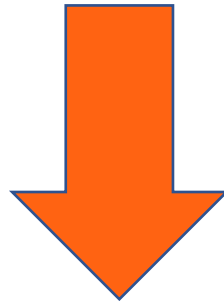
- ✓ Créé en 1987 par la Chambre de Commerce du Luxembourg
- ✓ L'unique institution d'arbitrage au Luxembourg
- ✓ Règlement historiquement lié et inspiré du règlement d'arbitrage de la CCI

- ✓ **100%** des litiges sont de nature commerciale
- ✓ **85%** des litiges sont des litiges internationaux
- ✓ Sur la période 2015-2019, le nombre de dossiers déposés auprès du centre d'arbitrage a **augmenté de 60%** par rapport à la période 2010-2014.
- ✓ Montant moyen des litiges : **3.700.000. euros**
- ✓ **70%** des dossiers sont confiés à un arbitre unique
- ✓ **62%** des dossiers sont en anglais, **33%** en français et **5%** en allemand

**Arbitration
Center**

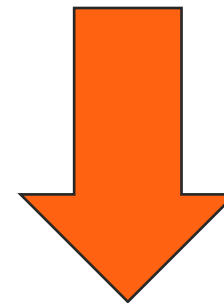
**Hearing
Center**

LUXEMBOURG **ARBITRATION** CENTER



LE SECRETARIAT

- gestion quotidienne du centre,
- veille à la bonne application du Règlement
- assiste les parties, les arbitres et le Conseil



LE CONSEIL D'ARBITRAGE

- prend des décisions conformément au Règlement
 - nomination des arbitres
 - récusation des arbitres
 - approbation des projets de sentences

LUXEMBOURG ARBITRATION CENTER

07.03.2022

CHAMBER OF COMMERCE



Règlement d'Arbitrage

de la Chambre de Commerce de Luxembourg

Texte en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020



CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS

Nouveau Règlement

- **Objectif : accroître l'efficacité** des procédures arbitrales et répondre aux nouvelles attentes des parties en matière d'arbitrage
- Applicable à toutes les procédures commencées après le **1er janvier 2020**, à moins que les parties n'aient convenu qu'une version antérieure des règles s'applique

Règles relatives aux mesures d'urgence (Annexe III)



Règles relatives aux mesures d'urgence (Annexe III)

- Nomination d'un arbitre d'urgence dans les plus brefs délais, normalement **dans les 2 jours** suivant la réception par le Secrétariat de la demande complète.
- La décision de l'arbitre d'urgence doit être prise au plus **tard 15 jours** à compter de la date à laquelle le dossier a été transmis à l'arbitre d'urgence.
- Frais de procédure : **18.000 euros**

Règles relatives à la procédure simplifiée (Annexe II)



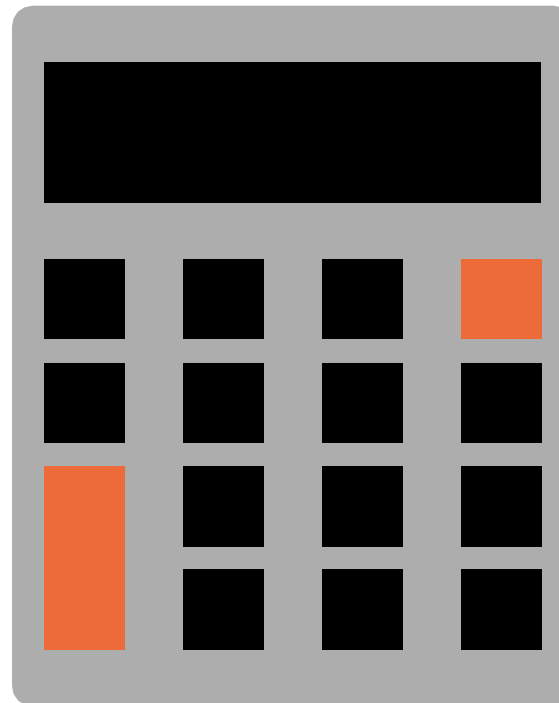
Règles relatives à la procédure simplifiée (Annexe II)

- Applicable si :
 - a) montant du litige $\leq 1.000.000\text{€}$ + convention d'arbitrage conclue après le 1er janvier 2020,
 - ou**
 - b) les parties en conviennent, quelle que soit la date de la convention d'arbitrage.

Règles relatives à la procédure simplifiée (Annexe II)

- Caractéristiques :
 - ✓ **Arbitre unique**, sauf convention contraire des parties
 - ✓ **Procédure plus rapide:**
 - ✓ par exemple, après la soumission de la réponse, l'arbitre autorise les parties à ne soumettre qu'une seule autre réponse chacune.
 - ✓ **déduction de 20%** sur les honoraires des arbitres

Frais administratifs et honoraires des arbitres (Annexe I)



MONTANT DU LITIGE	HONORAIRES H.T. 1 ARBITRE		HONORAIRES H.T. 3 ARBITRES		FRAIS ADMINISTRATIFS CENTRE D'ARBITRAGE
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
Jusqu'à 50.000.-€	1.500.-€	4.500.-€	4.500.-€	15.000.-€	1.500.-€
De 50.001 à 250.000.-€	5.000.-€	15.000.-€	15.000.-€	45.000.-€	3.000.-€
De 250.001 à 500.000.-€	10.000.-€	30.000.-€	30.000.-€	60.000.-€	4.500.-€
De 500.001 à 1.000.000.-€	15.000.-€	40.000.-€	40.000.-€	90.000.-€	6.000.-€
De 1.000.001 à 5.000.000.-€	25.000.-€	60.000.-€	60.000.-€	150.000.-€	7.500.-€
De 5.000.001 à 10.000.000.-€	35.000.-€	80.000.-€	80.000.-€	200.000.-€	9.000.-€
De 10.000.001 à 30.000.000.-€	45.000.-€	100.000.-€	100.000.-€	250.000.-€	10.500.-€
De 30.000.001 à 50.000.000.-€	55.000.-€	120.000.-€	120.000.-€	300.000.-€	12.000.-€
Au-delà de 50.000.001.-€	75.000.-€	Selon dossier	150.000.-€	Selon dossier	13.500.-€

**THANK YOU
FOR YOUR
ATTENTION**



Contact:

arbitration@cc.lu

Notre page web:

<https://www.cc.lu/arbitration>